

Newsletter #12 – 20 septembre 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

CLOTURE DE L'INCIDENT TECHNIQUE SUR LE SERVEUR DE MESSAGERIE

Du 12 août au 13 septembre derniers, un incident technique sur un serveur de messagerie du ministère a causé la perte d'environ 7% des flux à destination du SNE.

L'incident s'est révélé difficile à cerner et son origine difficile à diagnostiquer, ce qui explique la durée de l'événement.

Cet incident est désormais résolu.

Dans les cas où cela n'est pas déjà fait, les flux perdus devront être réémis par les services enregistreurs.

Si les équipes du ministère n'ont pas pu restaurer les flux perdus, les émetteurs concernés ont cependant pu être identifiés ainsi que la date et l'heure des messages perdus.

Ces données seront envoyées dans les prochains jours aux services enregistreurs concernés afin de les assister dans l'identification des flux à réémettre.

Cet incident démontre l'importance cruciale pour les systèmes émetteurs de bien attendre l'acquittement d'un flux par le SNE, avant de considérer qu'il a été bien traité. En effet, tant qu'un flux émis n'est pas acquitté, il doit pouvoir être réémis, dans l'éventualité d'un problème au long de la chaîne d'émission, d'acheminement, de réception ou de traitement du message.

Évidemment ce problème ne concerne que les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone et ne concerne pas les services enregistreurs utilisant les web-services (mode synchrone) et l'interface web.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

SESSION SUPPLEMENTAIRE DE FORMATION A L'INFOCENTRE

Pour rappel, la **prochaine session** de formation à l'infocentre aura lieu le **12 novembre** prochain.

Au vu de l'indisponibilité de nombreux intéressés à cette date, une **session supplémentaire** sera organisée le **12 décembre**.

Des rappels et des précisions complémentaires vous seront donnés ultérieurement.